



Remuneration heure supplementaire

Par **Seb leblanc**, le **20/08/2017** à **08:17**

Bjr

J aimerais savoir si mon patron a le droit de transformer mes heures supp sous forme de prime. je vous explique sa methode. je fait 50h supp sur le mois il mets 38h supp a 25% sur la fiche et le reste il les calcul sur un petit ticket de caisse tjrs avec la majoration de 25% et les transforme en prime sur ma fiche. biensur j ai ce petit ticket de caisse en ma position ou il indique bien dessus ecrit au stylo. "prime". merci pour vos reponses

Cdlt

Par **P.M.**, le **20/08/2017** à **08:39**

Bonjour,

Si vous pouvez prouver l'existence de ses heures supplémentaires, vous pourriez en réclamer le paiement en plus de la prime...

Il est à noter que ce sont les 8 premières heures par semaine qui sont majorées de 25 %, après c'est 50 % et que le nombre d'heures maximum est de 48 h hebdomadaire, 44 h sur une moyenne de 12 semaines...

Par **Seb leblanc**, le **20/08/2017** à **08:47**

Merci pour votre reponse en ma possession j ai tout les mois un petit ticket de caisse qui est inscrit toute mes heures hebdomadaire et le calcul des heures supp transformer en prime et cela correspond bien au somme retrouver sur la fiche de paie. je voulais juste savoir si ce petit ticket de caisse etait vraiment une preuve merci

Par **P.M.**, le **20/08/2017** à **08:55**

La preuve est libre donc si les éléments que vous avez sont suffisamment concrets, ils peuvent suffire...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Seb leblanc**, le **20/08/2017** à **09:16**

Merci beaucoup